



Multi-accueil familial Titom

Ce service bénéficie du soutien
technique et financier de la CAF.



Angoulême



Un mode d'accueil sur mesure !

Agréé pour 17 places réparties chez six assistantes maternelles agréées domiciliées à Angoulême, le multi-accueil familial Titom propose des accueils du lundi au samedi, entre 6 h et 22 h pour les enfants âgés de moins de quatre ans.

Les contrats d'accueil proposés sont de 20, 30, 40, 50, 55 ou 60 heures par semaine. De l'accueil occasionnel est possible.

Cette structure est fermée une semaine pendant les vacances de Noël et pour une journée pédagogique dont la date est communiquée aux familles en début d'année.

Durant les congés et absences de l'assistante maternelle, une solution de remplacement est proposée à la famille : soit chez une autre assistante maternelle du multi-accueil, soit dans un multi-accueil collectif.

Des temps collectifs au sein d'un accueil familial !

Deux matinées par semaine, tous les enfants âgés de moins de quatre ans, participent à des ateliers d'éveil proposés par leur assistante maternelle et la directrice du multi-accueil, éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État.

C'est l'occasion pour eux de découvrir la vie en collectivité dans un local spécialement aménagé pour encourager leur soif d'exploration : motricité, manipulation, jeux de construction et d'imitation, éveil sonore, activités manuelles, etc.

Comme en multi-accueil collectif, ils bénéficient d'intervenants spécialisés, de sorties et de spectacles proposés par la Ville.

Les parents sont invités à participer à ces ateliers et sorties s'ils le souhaitent.

**Salle d'activité : 5, rue Saint-Étienne
16000 Angoulême**





Des professionnels de la Petite Enfance à l'écoute des besoins de l'enfant et de sa famille !

Au quotidien, l'enfant est accueilli dans un cadre familial au domicile de l'assistante maternelle du multi-accueil, avec un ou deux autres enfants, ce qui permet de respecter au mieux son rythme et ses besoins individuels.

La directrice du multi-accueil visite fréquemment les enfants chez leur assistante maternelle afin de suivre leur évolution et d'adapter les conditions d'accueil.

Comme en structure collective, les assistantes maternelles participent à des réunions d'équipe, à une journée pédagogique et à des formations afin d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et de mettre en œuvre le projet pédagogique de la structure.

On prend le temps :

- d'aider parents et enfants à se séparer
- d'instaurer un climat de confiance
- de donner à l'enfant un sentiment de sécurité grâce à une période d'adaptation progressive et à un accueil personnalisé au quotidien.

Un accueil tout compris !

Le tarif horaire payé par la famille est calculé selon le barème CNAF, en fonction des revenus et de la composition de la famille. Ce barème « multi-accueil familial » est inférieur au barème des multi-accueils collectifs.

Une facture mensuelle payable à la Ville est adressée à la famille. La famille est donc dégagée des démarches administratives existant dans le cadre de l'emploi d'une assistante maternelle indépendante et ne perçoit pas directement d'aide de la CAF.

Le tarif horaire comprend :

- les couches et les produits de toilette
- les repas cuisinés par l'assistante maternelle (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner, en fonction des horaires d'accueil définis par le contrat)
- le lait maternisé (sauf si la famille ne souhaite pas la marque fournie par la structure)
- le matériel de puériculture, les jeux et jouets, les activités d'éveil et les sorties
- le linge (sauf tenue de rechange).



Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait à la Direction de la Petite Enfance. Les demandes sont traitées dans le cadre de la commission d'attribution des places comme pour les multi-accueils collectifs.

Direction de la Petite Enfance

Allée du Champ Brun

(au dessus de la crèche et de la halte-garderie de Ma Campagne)

Tél. 05 45 38 70 10

Ouvert du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 h

STGA : lignes n°4 et 8 – Arrêt Bodet

Multi-accueil familial Titom

Tél. 06 22 44 13 55

Mail : b.duee@mairie-angouleme.fr

Adresse postale

*Mairie d'Angoulême - Direction de la petite enfance
place de l'Hôtel de Ville - CS 42216 - 16000 - Angoulême cedex 22
site : www.angouleme.fr*